



ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER

www.assidmer.net

LETTRE D'INFORMATION 2024

Chers membres et amis de l'AssIDMer,

Nous reprenons l'habitude de vous offrir un résumé des activités de l'Association par le biais d'une lettre d'information régulière et, ce qui nous semble le plus important, avec un contenu très riche et prometteur pour cette année 2024.

1. ACTIVITES

1.1. Comme vous savez nous avons dû reporter à plusieurs reprises l'organisation du *VIII^{ème} Colloque ordinaire de l'Association internationale de droit de la mer*. Nous sommes enfin en mesure d'organiser l'événement à Constanta (Roumanie) cette année, 27-28 juin. Le Colloque, sous la direction scientifique de Gabriela A. Oanta (Université de La Coruña), sera accueilli par l'Université Ovidius de Constanta et tournera autour du thème suivant : ***The Black Sea at a Legal Crossroads: Perspectives from the International Law, European Union Law and National Law***. Comme il est d'usage, les actes du colloque seront ensuite rassemblés et éventuellement complétés par d'autres contributions dans un volume publié dans la série des Cahiers.

A l'occasion du VIII^{ème} Colloque, l'Assemblée générale ordinaire des membres de l'Association se tiendra comme d'habitude, ainsi qu'une Assemblée générale électorale pour renouveler tous les organes qui fonctionnent actuellement par prorogation.

1.2. Toujours en 2024, à l'automne (15-16 novembre), un Colloque extraordinaire sera organisé à Toulon (France) pour célébrer le 30^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en collaboration avec l'Université de Toulon sous la direction scientifique de Louis Balmond et Frédéric Schneider. Le Colloque sera intitulé comme suit : ***Les nouveaux défis du droit de la mer***.

1.3. Nous avons le plaisir de vous informer que le 26 janvier dernier, l'Association a signé avec la FAO un ***Protocole sur le soutien à l'amélioration de GFCM-Lex***, le Projet pilote vers un cadre juridique harmonisé pour la conservation des ressources marines vivantes et des écosystèmes de la Méditerranée (<https://www.fao.org/gfcm/activities/compliance/decisions/gfcm-lex-project/en/>), géré par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée. Nous devons identifier et analyser la législation sur la pêche (en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des

recommandations de la CGPM) de quatre pays : l'Algérie, la Libye, le Maroc et le Monténégro. Par conséquent, tous les membres sont invités à recommander des spécialistes de ces pays, qui seront ensuite contactés et éventuellement engagés pour mener à bien ces activités.

1.4. Nous vous informons également qu'au cours de l'année 2023, la série des Cahiers de l'Association Internationale du Droit de la Mer s'est enrichie des volumes suivants :

- Vol. 11 – A. Caligiuri, G. Cataldi, N. Ros (dir. / eds), *L'évolution du droit de la mer. Réflexions à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'AssIDMer (2001-2021) / The Evolution of the Law of the Sea. Reflections for the 20th AssIDMer Anniversary (2001-2021)*, Editoriale Scientifica, 2023
- Vol.12 – A. Caligiuri, I. Papanicolopulu, L. Schiano di Pepe, R. Virzo (a cura di), *Italia e diritto del mare*, Editoriale Scientifica, 2023

Nous vous rappelons que vous pouvez trouver d'autres informations sur les activités de l'Association en consultant le site web (www.assidmer.net) et les réseaux sociaux (Facebook : facebook.com/AssIDMer), Twitter : twitter.com/AssIDMer, LinkedIn www.linkedin.com/in/assidmer, Academia.edu : independent.academia.edu/assidmer).

Pour toute actualité (ex. annonces de colloques, appel à contributions pour colloques et revues, parution de livres) que vous souhaiteriez voir publier sur le site de l'AssIDMer, merci d'envoyer un email à info@assidmer.net.

2. PRIX DANIEL VIGNES – IV^{ème} EDITION

Nous avons le plaisir de vous annoncer que en 2023 le Jury du Prix, composé par les Professeurs Marie-Pierre Lanfranchi, Tullio Scovazzi et Gabriela A. Oanta, a décidé à l'unanimité d'attribuer le prix à deux candidats *ex aequo*, conformément à l'article 11 du Règlement du Prix.

Les lauréats du Prix Daniel Vignes, IV^{ème} Edition, sont :

- **Lan Ngoc Nguyen**, avec l'article : "Expanding the Environmental Regulatory Scope of UNCLOS Through the Rule of Reference: Potentials and Limits" (2021) 52 Ocean Development & International Law 419
- **Arron Nicholas Honniball**, avec l'article : "Engaging Asian States on Combating IUU Fishing: The Curious Case of the State of Nationality in EU Regulation and Practice" (2021) 10 Transnational Environmental Law 543.

3. COTISATIONS ANNUELLES

La cotisation de base s'élève à 50 Euros pour les membres actifs. Elle s'élève à 200 Euros pour les personnes morales. Il est aussi possible de devenir membre à vie par versement de dix ans de cotisations.

Pour régler votre cotisation ou verser votre contribution volontaire, vous devez effectuer un virement sur le nouveau compte bancaire ayant les coordonnées suivantes :

Aux noms de l'**Association Internationale du Droit de la Mer**

IBAN : FR76 1027 8089 9800 0207 8520 193

BIC : CMCIFR2A

Banque : Crédit Mutuel

N'oubliez pas de préciser votre nom sur le bordereau et d'inclure la catégorie ou l'objet du virement (année(s) de la cotisation ou don).

N'hésitez pas à contacter le Trésorier, le Professeur Andrea Caligiuri, pour connaître l'état de votre compte auprès de l'AssIDMer ou pour toute question relative à votre cotisation à l'adresse suivante : info@assidmer.net.

La cotisation de l'année en cours et les arriérés de cotisations peuvent être payés avec le même virement.

Nous vous rappelons que les membres de l'Association jouissent des avantages suivants :

- Droit de soumettre un projet éditorial pour la publication dans les « *Cahiers de l'Association Internationale du Droit de la Mer* » ;
- Des opportunités de Networking ;
- La participation à l'Assemblée générale de l'AssIDMer et à l'élection des membres du Conseil de l'AssIDMer ;
- La réduction de 50% du prix des volumes publiés dans les « *Cahiers de l'Association Internationale du Droit de la Mer* » par l'Editoriale Scientifica ;
- Droits d'accès à taux préférentiel à d'autres publications de l'AssIDMer ou produites avec son patronage ;
- L'accès aux Newsletters de l'AssIDMer et autres informations utiles.

Chers membres et amis de l'Association, veuillez accepter nos salutations les plus cordiales, en espérant pouvoir vous étreindre bientôt en personne.

Naples, 11 février 2024

Le Président de l'AssIDMer
Prof. Giuseppe Cataldi

